

**Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke  
dans le prolongement de l'autoroute 410**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE MARDI 13 JUIN 2006 À 19 h 30**

Québec, le 16 mai 2006 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participeront le promoteur et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 13 juin 2006, à compter de 19 h 30, à la salle Père Decarie du Séminaire Salésien, 135, rue Don-Bosco Nord, Sherbrooke**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 16 mai et se terminera le 30 juin 2006.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 30 juin 2006, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible à Sherbrooke aux endroits suivants :

- Bibliothèque des sciences humaines, Université de Sherbrooke, Pavillon Georges-Cabana, 2500, boulevard Université ;
- Bibliothèque municipale Éva-Sénécal, 450, rue Marquette ;
- Bureau de l'arrondissement Lennoxville, Ville de Sherbrooke, 150, rue Queen.

**QUEL EST LE RÔLE DU CITOYEN ?**

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

**QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à

l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **30 juin 2006**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

## **LE PROJET**

Le ministère des Transports (MTQ) désire aménager, dans le prolongement de l'axe de l'autoroute 410, une voie de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke afin notamment d'améliorer la mobilité est-ouest et de réduire les effets de la circulation dite de transit, surtout au regard des véhicules lourds, dans les zones urbaines de Sherbrooke et de l'arrondissement de Lennoxville. Le tracé proposé, d'une longueur de quelque treize kilomètres, se situerait principalement sur le territoire de la Ville de Sherbrooke qui regroupe maintenant les anciennes municipalités de Rock Forest, de Lennoxville et d'Ascot. Il traverserait également les limites du Canton de Hatley, dans la MRC de Memphrémagog, de Waterville, dans la MRC de Coaticook, et de Cookshire-Eaton, dans la MRC du Haut-Saint-François. La nouvelle voie de circulation débiterait à l'intersection de l'autoroute 410 et du boulevard de l'Université, contournerait le mont Bel-Horizon par le nord et l'est puis, se poursuivrait jusqu'à la route 108, tout près du chemin Spring et de l'école secondaire Alexander Galt.

La construction de l'autoroute et des ouvrages connexes serait effectuée en deux grandes étapes. Au terme de la première, soit vers 2013, l'autoroute serait ouverte à la circulation sur toute la longueur du tracé retenu mais selon une configuration réduite par rapport à l'ensemble du projet. Les travaux seraient réalisés d'est en ouest et leur coût serait de l'ordre de 90 millions de dollars, en excluant les dépenses liées au déplacement de la route 108-143 et à la reconstruction du pont enjambant la rivière Massawippi. Quant à la seconde étape, entre autres pour doubler la chaussée à certains endroits, son échéancier ainsi que ses modalités et son coût de réalisation seront précisés ultérieurement par le promoteur.

## **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Malgré l'application des mesures d'atténuation prévues, les principales répercussions négatives identifiées par le promoteur en ce qui concerne le milieu naturel seraient le déboisement ainsi que le remblayage de milieux humides, la perturbation voire la destruction d'habitats fauniques, et éventuellement, le déplacement d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire. Pour le milieu humain, le projet entraînerait la perte de superficies agricoles dont une partie importante des fermes Sainte-Catherine enr. et Fairview inc. de même que du Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'infrastructure routière entraînerait aussi une augmentation du bruit au voisinage, particulièrement pour deux résidences situées sur la rue Côté près de la route 216, et une modification marquée du paysage à la hauteur de la rivière Massawippi, de la plaine agricole de la rivière Saint-François et des échangeurs (boulevard de l'Université, route 216, chemin Dunant, chemin Belvédère et route 108-143). Enfin, un bon nombre de propriétés devraient être acquises par le promoteur.

Par ailleurs, le promoteur tente actuellement d'élaborer un nouveau design pour les accès à la route 216 et au chemin Dunant, par lequel les deux échangeurs planifiés à l'origine seraient remplacés par un échangeur unique de type losange. Ce nouvel aménagement permettrait de limiter de façon appréciable les conséquences sur la ferme biologique Sainte-Catherine enr. et de préserver la viabilité de l'entreprise.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 539, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [auto410\\_sherbrooke@bape.gouv.qc.ca](mailto:auto410_sherbrooke@bape.gouv.qc.ca).